

LA CHARTRE DES JEUNES JOURNALISTES

Liberté d'expression : d'accord ! Mais dans un esprit de responsabilité, puisque par définition, les journaux appartiennent à l'espace public. *La Charte des journalistes jeunes* est le code de déontologie de la presse jeune, créé en 1991, que propose de suivre l'association et dans lequel se reconnaissent ses adhérents.

Adoptés et modifiés à l'occasion de grands rassemblements nationaux de journalistes jeunes, ces six articles courts sont là pour guider les journalistes jeunes qui s'y reconnaissent dans l'exercice quotidien de leur activité et les aider à éviter les dérapages. Elle est la logique contrepartie de la revendication légitime de liberté d'expression et d'indépendance des journalistes jeunes.

La Charte des Journalistes Jeunes

Les journalistes jeunes :

1. Ont le droit à la liberté d'expression garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant.
2. Revendiquent le droit d'opinion et contribuent à garantir le droit de tous à l'information.
3. Prennent la responsabilité de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
4. Sont ouverts à toute discussion sur leurs publications et s'engagent par souci de vérité à rectifier toute information erronée.
5. Tiennent la calomnie et le mensonge pour une faute, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
6. Tiennent la censure et toute forme de pression morale ou matérielle pour des atteintes inacceptables à la liberté d'expression, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toute autres structures d'accueil des jeunes.

Histoire et évolution de la Charte

En avril 1990, lors de la 2ème Convention pour les droits de la presse jeune, fut adopté le premier code de déontologie de la presse d'initiative jeune : *la Charte des journalistes jeunes et lycéens*. Pour les rédactions lycéennes, il s'agissait d'un engagement fort : le texte leur permettait d'affirmer leurs valeurs et d'afficher leur solidarité pour revendiquer plus de liberté d'expression, à une époque où aucun texte encore ne la protégeait (ni la [Convention internationale des Droits de l'Enfant](#), ni la [circulaire Education Nationale sur les journaux lycéens](#) n'étaient entrées en vigueur).

Dans les années 90 apparaît une nouvelle catégorie de journaux : les journaux de quartier et de ville, qui représentent une nouvelle forme d'engagement, centrée sur un territoire plutôt que sur la vie scolaire. Pour mieux répondre à ces évolutions et prendre en compte tous les types de journaux jeunes, mais aussi parce que le contexte légal est désormais très différent de celui de 1990, *la Charte des journalistes jeunes* a été modifiée en février 2002 au terme d'une réflexion approfondie par les équipes de journaux lycéens et de quartier présents à [Ta.Pages](#), le rendez-vous des journaux jeunes organisé par J.Presse (qui a cessé son activité en avril 2003). Le nouveau texte, davantage adapté à la diversité de la presse faite par les jeunes, plus précis, plus pertinent et plus offensif, relève de la même philosophie : s'affirmer responsable pour conquérir le plein exercice de sa liberté d'expression.

Pourquoi une Charte ?

La Charte des journalistes jeunes n'est pas calquée sur la [Charte des journalistes](#). La presse jeune est différente de la presse professionnelle : les enjeux, les objectifs, les moyens et les rapports de force n'y sont pas les mêmes. La presse jeune se distingue par ses pratiques, par les structures qui le plus souvent l'accueille (établissements scolaires, socioculturels, etc.), par les pressions et la [censure](#) dont elle est souvent victime et enfin par la reconnaissance et le soutien dont elle a encore du mal à bénéficier.

Il était donc important pour la presse jeune de se doter d'un code de déontologie prenant en compte ses spécificités, afin qu'elle ne soit pas simplement considérée comme un « sous-journalisme ».

Pour quels enjeux ?

La Charte des journalistes jeunes a pour but de rappeler que les journaux

jeunes peuvent et doivent être des espaces de débats, d'engagement, d'engagement partisan, de satire, d'humour... En tant que tels, ils ne peuvent laisser indifférents, ou faire l'unanimité dans leur entourage. Ils sont donc parfois au cœur de polémiques et d'échanges d'opinions virulents. Ils jouent alors pleinement leur rôle. Elle reconnaît le journaliste jeune capable d'esprit critique, de remise en question, de dialogue.

Elle marque également la volonté qu'ont les journalistes jeunes d'affirmer leur **droit d'expression**, leur indépendance et d'assumer la responsabilité de leurs écrits. Elle est une invitation à investir les espaces de vie des jeunes, qui ne sont paradoxalement pas toujours à leur écoute. En signant ce texte, en le diffusant dans leurs journaux, les jeunes journalistes lycéens, collégiens ou jeunes de quartiers et de villes montrent une utilisation de leur droit d'expression maîtrisée et consciente, qui respecte les textes tant sur le plan des droits que des responsabilités.

La Charte des journalistes jeunes est enfin un appel à la solidarité entre tous les journalistes jeunes, au-delà des différences d'âge et de cadre d'édition, pour faire face et se protéger de l'arbitraire dont ils sont trop souvent victimes.

En quelques mots...

La Charte des journalistes jeunes revendique notre liberté d'expression, lorsque certains adultes ont tendance à nous infantiliser. La défendre, c'est défendre nos droits.

La Charte des journalistes jeunes est source de crédibilité : nous, journalistes jeunes, déclarons que nous sommes conscients de nos responsabilités. L'adopter, c'est faire savoir que la presse jeune est libre est responsable.

La Charte des journalistes jeunes constitue un lien entre toutes les rédactions jeunes, au-delà des différences de pratiques. La faire connaître, c'est s'affirmer solidaire et prendre sa place dans un mouvement de grande ampleur.